

COMMISSION COMPETITIONS

Mercredi 2 Novembre 2022 à 18 heures 30 au siège

Présents :

Mmes Delphine Mondragon, Marie Madeleine Clamens Brigitte Sans et Angélique Sournac, MM. Alain Pinaud, Alain Azema, Patrick Hernandez, Serge Delpy, Gilbert Ducasse, Michel Lacoste, Jean Bernard Vignères, Patrick Huguet, Francis Ricard.

Excusés : MM. Thierry Lacroux, David Carle et Pierre Noël Arcangelli

Tous les districts sont représentés.

Délégations finales de CDC

- Finale du CDC JP
 - o Samedi 12 Novembre à 14h à Saint Alban, déléguée : Mme Brigitte Sans
 - Q3 : Lasbordes contre Saint Lys
 - Q4 : BJ Colomiers 2 contre Castanet
 - o Samedi 12 Novembre à 14h à Colomiers, déléguée : Mme Marie Madeleine Clamens
 - Q1 : La Salvetat contre TEC
 - Q2 : Revel contre Castelginest
 - o Dimanche 13 Novembre à 8h à Colomiers, déléguée : Mme Delphine Mondragon
 - Demi-finales
 - Vainqueur Q1 contre vainqueur Q3
 - Vainqueur Q2 contre vainqueur Q4
 - Finale et partie de classement
- Finale CDC 1 et CDC F1
 - o Dimanche 20 Novembre à Saint Alban à 8h 30
 - Déléguée CDC 1 : Mme Brigitte Sans
 - Délégué CDC F1 : M. Alain Pinaud

Finalisation du RI du championnat départemental de tir de précision

Elaboré et validé lors de réunions antérieures, ce RI est finalisé. Après explications, la commission valide ce projet à l'unanimité.

(voir pièce jointe)

Les districts enverront à leurs clubs les feuilles d'inscription des joueurs qualifiés dans les clubs et en assureront le suivi pour bâtir la phase de qualification au niveau des districts.

Répartition des équipes qualifiées par district aux différents championnats de la Haute Garonne 2023

Les critères d'attribution des quotas par district n'ayant pas changé, les calculs ont été réalisées et recensés dans le tableau ci-joint.

Le championnat triplettes mixtes étant nouvellement mis en place, la commission propose d'appliquer les critères de calcul du doublettes mixtes.

Cette répartition est validée à l'unanimité.

Attribution des championnats de la Haute Garonne 2023

Nous avons 24 clubs candidats pour 16 championnats.

La candidature de La Salvetat est retirée, le club ayant postulé par erreur (JB Vignères).

La candidature de Léon Viala est refusée par manque de structures adéquates (parking, espace ...)

Conformément à nos critères, la commission attribue les différents bonus et malus à chaque candidature.

Nous étudions en priorité les demandes des clubs positionnés sur un choix n°1.

1. Triplettes seniors : Revel
2. Triplettes féminines : La Boule du Rugby
3. Doublettes seniors : pas de candidat (Revel seul candidat a déjà une attribution)
4. CDC Vétérans : Flourens
5. Tête à tête senior : pas de candidat
6. Tête à tête féminin : Montastruc

7. Triplettes mixtes : Aussonne
8. Doublettes Jeunes : Pointis de Rivière
9. CDC 1 et F1 : pas de candidat (candidature de Bretx refusée et autres candidats ayant déjà un championnat)
10. Triplettes JP : Fenouillet
11. Doublettes JP et TDP : Fenouillet
12. Doublettes féminines : Paulhac
13. Doublettes mixtes : Bessières
14. Triplettes vétérans : Saint Béat
15. Triplettes promotion : Beauzelle
16. Triplettes jeunes : Roquefort

A ce stade, les candidats non retenus sont : Miremont, Saint Gaudens, Boule Pointine, Fonsegrives, Ramonville, Les Phénix, Saint Alban et BJ Colomiers.

La commission décide de proposer les championnats non attribués (3, 5 et 9) à ces clubs dans l'ordre décroissant de leur notation.

3. Doublettes seniors : Les Phénix (accepté)
5. Tête à tête seniors : Boule Pointine (accepté)
9. CDC 1 et F1 : Fonsegrives (à confirmer)

Les autres candidats non retenus sont classés et seront contactés dans cet ordre si nous enregistrons des défections, soit :

Miremont, BJ Colomiers, Buzet, Ramonville, Saint Alban, Saint Gaudens.

Sans autre thème à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 heures.